

Sommaire déc. 2017

Le mot du Président	1
Vie institutionnelle • Projet de territoire	2
Cadre de vie • Habitat • Territoire et Terroir	3
Environnement • La redevance incitative • Aggrandissement de la déchetterie • GEMAPI • Concours de fleurissement	4/5
Entreprendre dans le Saintois • FISAC • Parole d'entreprise • Printemps de l'Éco	6
Vie associative et culturelle • Forum des associations • À venir	7
Brèves / Contact	8

ÉDITO

LE MOT DU PRÉSIDENT

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES PRÉCÉDEMMENT EXERCÉES PAR LES COMMUNES À L'INTERCOMMUNALITÉ EXIGE UN TRAVAIL EN CONCERTATION PLUS IMPORTANT ET NE SERA EFFICACE QUE SI UN LIEN FORT UNIT COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉ.

Depuis plusieurs années, certaines compétences ont été transférées à l'intercommunalité ; il ne s'agit pas du choix de telle ou telle collectivité, mais de transferts exigés et définis par la loi.

L'urbanisme et, en particulier la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), mais également la gestion des milieux aquatiques ne pourront être réalisés de façon efficace que si les élus municipaux s'approprient la partie du travail concernant leur commune.

Qui sera plus pertinent sur les choix d'urbanisme d'une commune ou sur les améliorations à apporter à un cours d'eau que ceux qui vivent au quotidien sur le territoire ?

Sur ces sujets, comme sur beaucoup d'autres, la communauté doit être la bonne échelle de travail pour réaliser des projets que les communes ne seraient pas en mesure de réaliser par manque de moyens humains et peut être financiers.

Il est clair, en revanche, que le calendrier des travaux pour la gestion des milieux aquatiques ou la progression du PLUI devront être réalisés de manière consensuelle entre toutes les communes.

La réduction des budgets de l'ensemble des collectivités doit inciter à mutualiser beaucoup plus les actions qui peuvent l'être, sans enlever aucune prérogative aux élus municipaux.

La loi impose, aux structures intercommunales, la mise en place d'un schéma de mutualisation c'est-à-dire une méthode pour réaliser, à un moindre coût, des actions que réalisent actuellement les communes ou des actions nouvelles qui pourraient être faites à leur profit.



Des collectivités voisines, plus en avance en matière de coopération intercommunale ou ayant des moyens financiers plus conséquents, ont mis en place ce type de procédure avec des résultats très significatifs.

Le Saintois n'a pas encore cette culture intercommunale et la taille de la structure n'est pas un atout. Si ces habitudes de travail ne deviennent pas un réflexe, il sera très compliqué de faire un travail de qualité. Sans oublier qu'à l'horizon 2020, l'assainissement et la gestion de l'eau deviendront des compétences communautaires.

Le Président
Dominique Lemoine



La Colline de Sion depuis Chaouilly



TEM espace d'Art Contemporain, 55 Grande rue, Goviller

HISTORIQUE ET GRANDES ÉTAPES DU PROJET :

Mars 2016

Mise à jour du diagnostic du territoire

Juin 2016

A partir du diagnostic de notre territoire, les élus se sont attachés à dégager les orientations stratégiques et nécessaires à son développement.

Novembre 2016

Les habitants ont pu s'exprimer, lors de 4 réunions publiques, abordant les thématiques de l'économie, de l'aménagement, des services et de la vie associative, sur les forces et les faiblesses de leur territoire, mais aussi et surtout, ils ont pu exprimer leurs attentes et les actions à réaliser en priorité !

Décembre 2016

Lors de 4 réunions, l'ensemble des élus et des acteurs du territoire ont travaillé à la définition des enjeux et des grandes orientations du projet

De Janvier à avril 2017

4 commissions « projet de territoire » sont créées (commissions existantes de la CCPS et acteurs ressources du territoire) et ont travaillé à la définition et la formalisation d'un plan d'action.

3 Juillet 2017

Réunion de restitution/présentation du projet aux habitants

A partir de juillet 2018

Évaluation régulière du projet et des actions réalisées.

PROJET DE TERRITOIRE LE PAYS DU SAINTOIS À L'HORIZON 2025



Entrepris depuis mars 2016, la CCPS, conjointement avec les habitants et les forces vives du

territoire, avait entrepris depuis mars 2016 un projet de territoire. Ce projet, servant de feuille de route pour les années à venir, a été finalisé en juin 2017 et il a fait l'objet d'une restitution auprès des habitants du territoire à Vaudigny. Cette restitution a permis d'une part de rappeler les étapes d'élaboration du projet, ses objectifs et d'autre part à présenter les axes de développement retenus pour les 10 prochaines années.

Plus de 120 personnes étaient présentes lors de cette restitution, elle s'est clôturée par un spectacle de la compagnie Crache texte et un repas convivial.



Restitution du projet de territoire le 3 juillet 2017

4 GRANDES THÉMATIQUES D'INTERVENTION ONT PU ÊTRE IDENTIFIÉES



Vous pouvez retrouver l'ensemble des enjeux du projet de territoire et des actions prioritaires à réaliser dans un document de synthèse et le rapport complet du projet sur notre site : <http://www.ccpsdu-saintois.fr/votre-communauté-de-communes/projet-de-territoire>.

Info

DES ENJEUX MAJEURS ONT PU ÊTRE DÉGAGÉS DE CES 4 GRANDS AXES, ET DÉCLINÉS EN ACTIONS CONCRÈTES SUR NOTRE TERRITOIRE !

Maintenir la qualité du cadre de vie, renforcer l'offre de logements, favoriser une économie locale et de proximité, désenclaver le territoire en termes de réseaux de communication, offrir des services adaptés aux familles, soutenir le tissu associatif local... sont des enjeux qui peuvent être traduits par des actions concrètes telles que :

- l'élaboration d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal,

- la création de logements pour personnes vieillissantes, et personnes handicapées vieillissantes
- la modernisation des commerces (par le biais d'un FISAC)
- développer la mobilité solidaire
- création d'une maison des services au public
- soutenir des actions associatives fédératrices sur le territoire
- ...

Notre projet de territoire compte 61 actions à ce jour, réparties entre les 4 axes dont 29 portées uniquement par la communauté de communes.

DE NOUVELLES SUBVENTIONS SANS CRITÈRE DE RESSOURCES, PROFITEZ-EN !

UN NOUVEAU DISPOSITIF EST MIS EN PLACE SUR LA CCPS GRÂCE À LA DÉMARCHE DE TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE (TEPOS), PROFITEZ-EN POUR RÉALISER VOS TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE HABITAT ! LE BUDGET ALLOUÉ À CE DISPOSITIF EST DE 30 000€.

Quelques précisions sur les modalités, dispositif à durée et budget limité, travaux éligibles et montants :



	Type d'isolation	Performances thermiques (m ² .K/W)	Utilisation de matériaux biosources		Utilisation de matériaux non biosources	
			% des travaux éligibles	Montant d'aide maximum	% des travaux éligibles	Montant d'aide maximum
ISOLATION	Combles (plancher)	R ≥ 9	30%	2.000 €	20%	2.000 €
	Rampants de toiture	R ≥ 7	30%	2.000 €	20%	2.000 €
	Toiture - Terrasses	R ≥ 5	30%	2.000 €	20%	2.000 €
	Murs	R ≥ 4	30%	2.000 €	20%	2.000 €
	Plancher bas	R ≥ 3,5	30%	2.000 €	20%	2.000 €

	Type d'appareil	Critères techniques	Aide forfaitaire
CHAUFFAGE	Pompe à chaleur Air / Eau et Eau / Eau	COP ≥ 4	2.000 €
	Poêle à bois (bûches ou à granulés)	Label Flamme verte 7 étoiles	500 €
	Chaudière biomasse (bûches ou à granulés)	≥ 90% et classe 5 minimum ou Label Flamme verte 7 étoiles	2.000 €

Le règlement complet est disponible sur notre site. Tout particulier a le droit à des aides, qu'elles soient techniques ou financières, n'hésitez pas à nous contacter pour être accompagné et faire le point sur votre projet si possible avant la signature des devis ! Attention de nombreux démarchages téléphoniques

et en port-à-porte ont été signalés : face à ces situations, ayez le réflexe de nous contacter pour vérifier si les propositions commerciales qui vous sont faites sont pertinentes et honnêtes ! Un conseiller de l'Espace Info Energie est à votre disposition pour vous renseigner de manière objective et efficace.

DÉFI FAMILLES À ENERGIE POSITIVE !

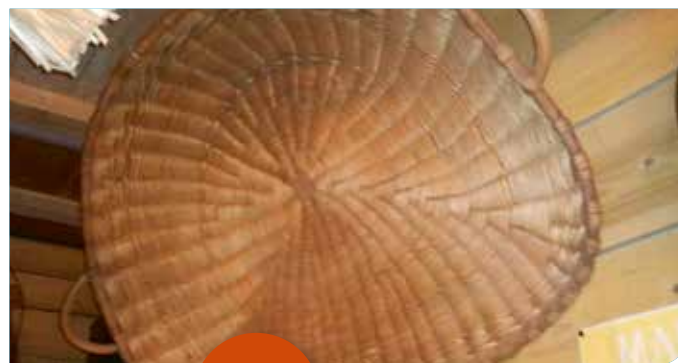
Inscrivez-vous vite au mois de décembre, il est encore temps !
<http://www.familles-a-energie-positive.fr>
 L'année dernière plus de 100 familles du territoire Terres de Lorraine ont participé au défi. Une économie de 127 000 Kwh et de 3 tonnes de gaz à effet de serre ont été réalisés ! Vos actes comptent, félicitations !

TERRITOIRE ET TERROIR ET SI VOUS OSIEZ LA VANNERIE !

MAIS D'OÙ VIENT LA VANNERIE ? APPAREUE IL Y A 10.000 ANS, ELLE TIRE SON NOM DU « VAN » QUI EST UN PANIER TRÈS PLAT ET LARGE SERVANT À SÉPARER LA PAILLE, LA BALLE ET LA POUSSIÈRE DU BON GRAIN EN LES PROJETANT EN L'AIR D'UN GESTE ALERTE POUR OFFRIR AU VENT LES PARTIES LES PLUS LÉGÈRES À ÉLIMINER.

Saviez-vous que le Saintois a son vannier ? A Ormes-et-Ville, Guy Augis exerce, depuis bientôt 50 ans, ses talents dans la vannerie, le cannage et le rempaillage. Il suit régulièrement des formations dans l'unique Ecole Nationale d'Osiéiculture et de Vannerie de Fayl Billot en Haute-Marne, capitale de la vannerie française. Guy est un passionné qui va manier principalement l'osier blanc écorcé

et l'osier brut. Branches droites de saule savamment sélectionnées, l'osier va tremper dans l'eau plusieurs jours ou plusieurs semaines (dans un long tube ressemblant à une descente d'eau de pluie). Il sera ensuite travaillé et manipulé par l'artiste pour vous offrir tous types de formes (paniers, malles, entourages de bonbonne,...) Fini les chaises héritées de la grand-mère qui terminent à la déchetterie pour être remplacées par des produits d'usine... avec Guy, retour au rempaillage et au cannage ! Ce savoir-faire, Guy, souhaite, bien évidemment, le faire partager. Pour cela il organise des stages individuels ou collectifs. Alors, ces quelques lignes vous donnent envie de découvrir cet artiste local ?



Info

Rendez-vous soit sur le site internet <http://vannerie-santois.fr>, soit à Ormes-et-Ville, ou autre solution : surveillez la Mythique 2CV camionnette de Guy lorsqu'il va par « mont et par vaux » sur les marchés ou autres manifestations.

Guy Augis dans son atelier à Ormes et Ville



REDEVANCE INCITATIVE : VERS LES 150 KG PAR PERSONNE ET PAR AN !

L'OBJECTIF DÉFINI À LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE (EN TEST DEPUIS LE 1ER JUILLET 2017) EST EN VOIE DE RÉALISATION. LES QUANTITÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES ONT BAISSÉ : DE 18 KG PAR PERSONNE ET PAR MOIS EN MOYENNE DE JANVIER À JUIN, À 12 KG EN MOYENNE DE JUILLET À OCTOBRE.



**Trions mieux,
Payons juste !**

Dans le même temps, la collecte des déchets recyclables progresse et nécessite le renforcement du parc de conteneurs et la création de nouveaux points de collecte. 237 bornes sont déjà à votre disposition sur tout le territoire ;

46 bornes supplémentaires sont commandées ; le nombre de ramassages va être augmenté là où cela est nécessaire pour solutionner les débordements.

PROCHAINES ETAPES DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE :

Conseil communautaire du 20 décembre 2017

Vote de la tarification pour l'année 2018

1^{er} janvier 2018

Mise en place effective de la redevance incitative

Courant janvier 2018

Vous recevrez une facture fictive qui ne sera pas à payer concernant les 6 mois de la période test (01/07/2017 au 31/12/2017) accompagnée de la facture du 3^e acompte de 2017.

TRIER, C'EST BIEN ; BIEN TRIER C'EST MIEUX !

Toute erreur de tri dans une borne entraîne un refus de tri au centre de tri. Le taux de ces refus sur les déchets plastiques atteint 26,3 %. Ces refus de tri sont facturés à la CCPS et engendrent une hausse de votre facture. Pour bien trier, se référer aux consignes de tri qui ont été diffusées et que vous pouvez retrouver sur le site internet de la CCPS .



Point d'apport volontaire plastique, papier et verre à Ognéville

CONSIGNES DE TRI
Communauté de Communes du Pays de Saintois

Je trie avec les Points d'Apport Volontaire

CONTENEUR JAUNE
Ne pas mettre :
- Plastiques et films en plastique vides
- Déchets alimentaires vides
- Déchets de cuisine et de cuisine vides
- Animaux et déchets vides

CONTENEUR VERT
Ne pas mettre :
- Déchets de cuisine et de cuisine vides
- Déchets alimentaires vides
- Déchets de cuisine et de cuisine vides

INFOTRI 4
du Pays de Saintois

SOMMAIRE JUILLET 2017
Sommaire de la période
du 1^{er} au 31^{er} juillet 2017

La période test de la Redevance Incitative a débuté depuis le 1^{er} juillet 2017.

LES BOURGEOIS de communes ont respecté la collecte avec les déchets :

TYPE	Plastique	Papier	Verre
BAC INDIVIDUEL	48 kg	48 kg	48 kg
ARRI BAC	48 kg	48 kg	48 kg
SACS PAYANTS	48 kg	48 kg	48 kg

GUIDE DE LA RI
Lancement de la Redevance Incitative

Guide du Tri



Toutes les infos : www.paysdusaintois.fr, rubrique **Vivre > Environnement**.
Le guide du tri, le guide de la RI, l'infos tri, les questions-réponses sur la RI... sont également disponibles à la CCPS et dans les mairies du territoire

Suite à l'étude préalable et à la sélection d'un maître d'œuvre, le projet définitif est en cours de réalisation. Les travaux de la déchetterie vont commencer en janvier 2018. Le site restera ouvert au public pendant toute la durée des travaux. À compter de l'été 2018, la circulation se fera désormais à sens unique avec une entrée et une sortie bien définies, et un contrôle d'accès à l'entrée via la carte d'accès de la déchetterie. Ces travaux vont permettre de mettre en place une ressourcerie, de trier les déchets verts (séparer la tonte des branchages), de collecter les pneus de véhicules légers, les films plastiques, le polystyrène, les huisseries et le plâtre.

Plan de la future déchetterie de Tantonville >



AGRANDISSEMENT DE LA DÉCHETTERIE



Le Brenon , secteur d'Autrey



Travaux de renaturation

GEMAPI : LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL EST COMPOSÉ D'UN NOMBRE IMPORTANT DE COURS D'EAU AVEC UN LINÉAIRE DE PLUS DE 200 KM SOIT PLUS DE 400 KM DE BERGES. LE MADON EST LA PRINCIPALE RIVIÈRE EN MATIÈRE DE LINÉAIRE DEVANT LE BRENON, LA MOSELLE, L'UVRY ET LE BEAULONG.

La loi de NOTRe affecte la compétence GEMAPI à la Communauté de Communes de manière obligatoire au plus tard le 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Communautaire a transféré (oct. 2017) et la partie « PI » (prévention des inondations) à l'Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe Madon (EPTB) mais souhaite disposer de plus amples éléments pour éclairer sa décision concernant la « GEMA ». Pour ce faire un technicien rivière a été recruté en décembre 2017 pour une durée de 18 mois avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Département.

Quelles missions pour le technicien rivière ?

Ses missions s'articulent autour de 3 axes : préparer la prise de compétence GEMAPI, mettre en œuvre la compétence GEMAPI, mettre en place des actions de préservation des milieux naturels.

L'objectif prioritaire étant d'apporter des réponses aux élus concernant la mise en place de la « GEMA ». Combien cela va coûter, quelles sont les responsabilités, quelles actions précises, quel acteur est le plus à même de la mettre en place (ETPB, CCPS, autres acteurs ?).

La GEMAPI c'est quoi ?

On peut donner pour exemples des travaux sur la « GEMA » : plantations d'arbres pour maintenir les berges, le fait d'enlever les objets, arbres morts, etc. qui obstruent l'écoulement de l'eau (risque d'inondations et/ou de détérioration des ponts et autres ouvrages), la suppression de seuils et/ou ouvrages hydrauliques qui nuisent à la circulation des espèces et de sédiments, la lutte contre les espèces invasives (ex : renouée du Japon), etc. Des exemples pour la « PI » : l'aménagement du cours d'eau pour limiter l'impact des crues. Attention, chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu à son «entretien régulier»

CONCOURS DE FLEURISSEMENT

La cérémonie de remise des récompenses a rassemblé environ 160 personnes le 28 octobre à Vaudigny. Un engouement croissant pour ce concours qui a mis en valeur 82 habitations parmi les 34 communes inscrites.

Le jury, composé de nombreux bénévoles, a parcouru les villages pour noter les aménagements communaux et repérer ces maisons. Une présentation de M. Husson,

ingénieur paysagiste, au sujet de la permaculture a suscité un vif intérêt. Il y était question des pratiques de jardinage aussi bien à l'échelle individuelle (jardin privé) que collective (jardin partagé d'Ognéville). Le Président de la CCPS a tenu à remercier les bénévoles, les communes participantes ainsi que les habitants, car ils contribuent à l'attractivité et à la qualité du cadre de vie du territoire.



Remise des prix le 28 octobre 2017 à Vaudigny

FISAC

SOUTENIR NOS ENTREPRISES ET NOS COMMERCES !

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SAINTOIS (EN PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT ET LA RÉGION GRAND EST) A MIS EN PLACE UNE OPÉRATION COLLECTIVE FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE) SUR SON TERRITOIRE.

Le FISAC est un outil d'accompagnement géré par l'État et soutenu par les collectivités locales principalement destiné à soutenir les opérations de maintien, de développement, de modernisation, d'adaptation des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver et de développer un tissu d'entreprises de proximité.

Il permet d'aider les travaux d'investissement des entreprises pour les volets suivants :

- Modernisation de l'appareil de production
- Aménagement et mise en valeur

des intérieurs de commerce & création de sites internet

- Rénovation des vitrines & enseignes / sécurisation des locaux
- Accessibilité

Chaque projet, sur conditions d'éligibilité, est subventionné à hauteur de 50% par les aides combinées de l'État, de la région et de la communauté de communes (majorées à 60% pour les travaux d'accessibilité).

Le lancement de l'opération a eu lieu courant de l'été et, à ce jour, ce sont déjà une dizaine de projets du territoire qui vont pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Pour plus de renseignements sur les contacts et conditions d'éligibilité, rendez-vous sur notre site internet : <http://www.ccpaysdusaintois.fr/entreprendre/fisac>.

Info

PAROLE D'ENTREPRISES



Parole d'entreprise à ALPA le 7 mars 2017

L'ASSOCIATION « PAROLE D'ENTREPRISES », CRÉÉE DEPUIS 10 ANS SUR LE TOULOUS, SOUHAITE SE STRUCTURER SUR NOTRE TERRITOIRE OÙ IL N'EXISTE ACTUELLEMENT AUCUN RÉSEAU D'ENTREPRISES. SON OBJECTIF EST DE :

- fédérer les entreprises
- leur permettre de mieux se connaître entre elles
- se faire connaître à l'extérieur

Afin de faire découvrir ce réseau d'entreprises aux professionnels, un temps de rencontre et d'échange a eu lieu au centre de formation ALPA de Haroué avec une quinzaine de chefs d'entre-

prises du territoire au printemps 2017. Suite à cette rencontre, ce sont 3 chefs d'entreprises qui ont choisi de rejoindre le réseau.

Afin de poursuivre la dynamique, un autre rendez-vous sera programmé sur le premier trimestre 2018 sur notre territoire avec de nouvelles entreprises.

PRINTEMPS DE L'ECO 2018

DU 16 AU 20 AVRIL 2018 SE DÉROULERA LE PRINTEMPS DE L'ECO SUR LE PAYS TERRES DE LORRAINE. L'OBJECTIF EST DE FAIRE DÉCOUVRIR LES SAVOIR-FAIRE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE, MAIS ÉGALEMENT DE CRÉER DES SYNERGIES AVEC LES DEMANDEURS D'EMPLOI.

Cette action se déroulera à la suite des Moissons de l'Emploi.

Sur notre territoire, 3 actions seront programmées :

- une action avec élèves du collège de Vézelize
- une rencontre avec les entreprises du territoire
- une visite de zone d'activités avec les membres de Commission Economie et Emploi et le tout public intéressé par la thématique.

Printemps
de l'éco

Info

Le programme de l'ensemble des manifestations sera prochainement disponible sur le site internet dédié : <http://printempsdeleco.blogspot.fr>.

CA S'EST PASSÉ : FORUM DES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

DANS UN PROJET DE TERRITOIRE, LE MONDE ASSOCIATIF PREND UNE PLACE PRÉ-
PONDÉRANTE À SON DÉVELOPPEMENT. IL EST AU PLUS PROCHE DES HABITANTS,
FACILITE LA VIE DES FAMILLES, PROPOSE DES ACTIVITÉS CULTURELLES, SOCIALES,
SPORTIVES RICHES ET VARIÉES ET CONTRIBUE AU MIEUX-ÊTRE DES HABITANTS
DU SAINTOIS.



Forum des associations, 21 octobre 2017



La vie associative, c'est le trait d'union entre les villages, entre les gens, entre les générations. Elle facilite le transfert des connaissances et garde en mémoire notre patrimoine culturel et artistique.

Le projet de territoire, tel qu'il se dessine, avec la participation active des habitants prévoyait un forum des associations. Il a eu lieu le 21 octobre à la Maison des Animations de la CCPS à VAUDIGNY.

35 associations (et plus de 50 personnes) ont répondu à l'invitation et

ont partagé avec sérieux et bonne humeur un temps d'échanges, de partages et de connaissances réciproques. Le forum s'est déroulé de 9h à 13h et s'est clôturé par la prise en commun du déjeuner.

Belle ambiance, participative, positive au sein de laquelle, chacun a pu présenter son association, ses activités, le calendrier de ses actions. Les participants ont trouvé également, en partie, réponse à leurs interrogations concernant notamment la gestion humaine et

financière des associations. Merci à Charlotte Cunat et Gil Drouville (FDFR) qui ont témoigné de leur expérience associative pour mener à bien des projets. Merci également à Mme Céline Marchand de Lorraine Mouvement Associatif pour ses informations sur la gestion administrative d'une association.

Les associations du territoire ont besoin de se connaître, de se faire connaître pour mieux travailler ensemble en direction des populations de la CCPS. Elles peuvent

s'appuyer sur les relais de la CCPS, sur son site internet, mais également prochainement sur un site Facebook dédié.

Afin de poursuivre cette dynamique, il a été décidé unanimement de refaire un forum au cours de l'année 2018 qui serait ouvert à la population. Pour venir en aide aux associations qui le souhaitent, une formation à la gestion associative aura lieu sur notre territoire au cours du 1^{er} trimestre 2018.

En collaboration avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la Maison du Tourisme en pays lorrains de Lorraine présente le

9 & 10 déc. 2017
toute la journée

Marché de Noël de Sion

90 exposants
Terroir & artisanat

Concert de Noël
à la basilique le samedi 9 décembre à 17h30

NAVETTE au départ de Nancy
Inscription auprès de la Maison du Territoire

de 10h à 18h / entrée et parking gratuits

03 83 25 14 85

MARCHÉ DE NOËL DE SION

LE MARCHÉ DE NOËL DE SION A EU LIEU LES 9 ET 10 DÉCEMBRE 2017. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Y A ANIMÉ COMME CHAQUE ANNÉE UN STAND AUX CÔTÉS DE 11 ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE :

Relais Familles du Saintois • Foyer Rural de Tantonville-TEM de Goviller • Espace Mémoire Lorraine 39-45 de Vézélise • Musée Agricole et Rural de Vroncourt • AAPPMA les Pêcheurs à la Ligne du Saintois • Les Randonneurs du Saintois • Ecole de Musique du Saintois • ADLF • Association du Patrimoine de Neuviller • les hébergeurs « Gîte de France » du territoire. Habitants et visiteurs ont pu venir nous y retrouver et échanger avec nous autour d'un verre de vin chaud.

A VENIR :

Pour cette fin d'année, il a également été décidé de reconduire l'opération collective « décorations des villages » par les associations, les communes, les groupements scolaires, les établissements d'accueil pour personnes handicapées. Cette année, pour la période de décembre 2017 le thème retenu pour les décorations est la « féerie du bois ».

Nous remercions vivement toutes les associations et leurs bénévoles qui œuvrent au quotidien à ce que notre territoire soit plus beau encore et plus accueillant.

Plus d'informations sur
<http://www.ccpaysdusainois.fr/se-divertir/loisirs>

Info

VAUDIGNY

LA CCPS DISPOSE DEPUIS SEPTEMBRE 2017, ET CE, VIA UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE D'UN NOUVEAU BÂTIMENT DÉNOMMÉ : LA MAISON DES ANIMATIONS. IL S'AGIT DE L'ANCIENNE MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL, SITUÉE AU 13 RUE DE JANTIVAL À VAUDIGNY .



Maison des animations de la CCPS, Vaudigny

Ce bâtiment d'une contenance de 1144 M² sur 3 étages se compose, entre autre, d'une grande salle de conférence, d'une salle de documentation, d'un hall d'exposition, de salles de réunions, de bureaux, d'un réfectoire, d'une cuisine..., et un terrain de 603 M² entoure le bâtiment.

Mis à disposition à titre gracieux aux associations du territoire, il a déjà pu accueillir différents événements et animations : l'exposition « sur les traces de nos poilus » par l'association HPV sur 13 jours, les répétitions de l'orchestre et les réunions de l'école de musique du Saintois, pour une marche gourmande organisée par Familles Rurales de Ceintrey, Le Forum des associations, les conseils communautaires et les conférences des maires...

Afin que ces mises à dispositions s'effectuent dans les meilleures

conditions, un règlement intérieur du site a été élaboré ainsi que des conventions de mise à disposition. Outre l'aspect culturel, la CCPS souhaite également que cet espace, au regard d'un territoire très vaste, puisse servir de relais des services aux administrés : délocalisation de l'espace emploi, de la mission locale, de la future maison des services, des services de garde, des permanences de nos partenaires (EIE, TDLU...)...



L'Exposition « Sur les traces de nos Poilus », HPV à Vaudigny

Info

Contact CCPS

21, rue de la Gare -54116 TANTONVILLE
Tél. : 03 83 52 47 93 - Fax : 03 83 52 51 87
contact@ccpaysdusaintois.fr
www.ccpaysdusaintois.fr

Ouverture :

Lundi > Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
fermé le mercredi après-midi
Standard téléphonique du lundi > vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Déchetterie

Située entre Tantonville et Omelmont après la gare de Tantonville, direction Omelmont RD : D9C - contact@ccpaysdusaintois.fr
Horaires : à consulter sur le site de la CCPS : <http://www.ccpaysdusaintois.fr/vivre/environnement>

Terre de Lorraine Urbanisme

BP 20069 - 54203 Toul Cedex,
Tél. : 03 83 63 76 70, du mardi au vendredi
matin - accueil-tdlu@cc-mosellemadon.fr

Pays du Saintois Lettre d'information de la communauté de communes - Numéro 8

Tirage : 6500 ex. Editée par la communauté de communes du Pays du Saintois.

Directeur de la publication : Didier Lemarquis.

Comité de rédaction : Dominique Lemoine, Alain Thiaucourt, Dominique Vollmar, Didier Lemarquis, Augustin Leclerc, Francis Haye, Patrick Graeffly, Serge Crociati, Richard Doublier, Lise Rinckert, Lucie Cretel, Sylvain Baland, Adeline Jacques, Loïc Condé et Lorraine Mafféis.

Chargée de projet : Sophie Gerardin.

Graphisme : Ubdesign.

Imprimerie : l'ami.net

Crédits photos :

Guy Gauthier et CCPS.

Espace emploi

Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches, Lucie Cretel vous accueille, vous oriente et vous accompagne du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14 h-17h, le mercredi de 9h à 13h.

21 rue de la Gare, 54116 Tantonville, 03 83 52 45 41, lucie.cretel@ccpaysdusaintois.fr
Nouveau : permanence de l'Espace Emploi à la mairie de Roville-devant-Bayon, tous les jeudis matins ; sur rendez-vous !

COMMUNICATION NOUVEAU LANCEMENT DU FACEBOOK DE LA CCPS

La CCPS lance officiellement sa page Facebook. Vous pourrez découvrir les actualités du territoire. Cet espace offre la possibilité de partager facilement des informations, des photos et des vidéos.

La CCPS s'est également dotée d'un

groupe « Vie Associative » afin de rassembler les associations du territoire, partager les manifestations, mettre en place un calendrier et surtout partager des photos et vidéos des événements se déroulant sur le territoire.

